



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Il y a urgence dans les services de pédiatrie !

Question écrite n° 3124

Texte de la question

M. Bertrand Petit appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation des services d'urgences pédiatriques. Les professionnels de santé ne cessent d'alerter le Gouvernement depuis plusieurs années sur la situation particulièrement dégradée de leurs conditions de travail impactant de fait la qualité de la prise en charge des jeunes patients. Après avoir pleinement pris part à la lutte contre l'épidémie de covid, ils font à présent face à une épidémie de bronchiolite qu'ils n'ont pas les moyens d'affronter. De ce fait, certains services d'urgences pédiatriques saturés ne sont plus en capacité de prendre en charge les patients. Aucun soignant ne devrait être confronté à la décision d'une sortie prématurée d'hospitalisation afin de libérer un lit pour accueillir un enfant en situation d'urgence. Aucun soignant ne devrait prendre la responsabilité de reporter des soins importants ou d'organiser le transfert de jeunes patients dans des hôpitaux parfois très éloignés de leur famille. Cela est pourtant devenu le quotidien subi par les soignants qui, malgré l'épuisement, la pénibilité, le manque de moyens et d'effectifs, poursuivent leur mission. On ne peut pas rester indifférents à leur détresse, à leur souffrance et à leur épuisement. Alors qu'à la suite d'annonces faites par le Gouvernement, les soignants ont considéré que le plan d'action n'était pas à la hauteur de l'urgence actuelle, il lui demande quelles mesures complémentaires rapides seront prises pour améliorer les conditions de travail des soignants, protéger la santé des enfants et sauver les services d'urgences pédiatriques au bord de l'implosion.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3124

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2022](#), page 5333

Question retirée le : 6 décembre 2022 (Fin de mandat)